

Comité Régional de Canoë-Kayak des Hauts-de-France



Formation AMFPC



Attestation « Natation/Sauvetage »

Les modalités de l'épreuve de « Natation / Sauvetage » :

Elle s'organise en deux épreuves :

- NATATION

Départ plongé d'une hauteur d'un mètre minimum,
100 mètres (50 mètres en nage ventrale et 50 mètres en nage dorsale)

- SAUVETAGE

Nager 15 mètres - Plonger en canard pour rechercher un mannequin de 500 grammes, immergé à 2 mètres de profondeur - Tracter le mannequin sur 15 mètres,

Le candidat a droit à deux essais

La réussite à ce test est validée par tout Maître Nageur Sauveteur ou Formateur Agréé par la FFCK.

Je soussigné, titulaire du diplôme de

atteste bien que le stagiaire (nom et prénom)

à bien réussi les épreuves de « natation/sauvetage » décrite ci-dessus.

Le : / / A :

Signature et tampon

Commission Régionale d'Enseignement & de
Formation

Responsable : Guillaume Vilain
CTR : Nicolas PARGUEL

Email : nparquel@canoekayak-hautsdefrance.fr
Ou cref@canoekayak-hautsdefrance.fr

